

LA NATURE DU FC

1° FC = UNIVERSALITE DE FAIT

(S'oppose à universalité de droit)

= Mosaïque de plusieurs biens

= aggloméré par un **événement** = un fait
(aggloméré par droit = contrat)

=> Action FC = **Action concurrence déloyale**

MAIS : peut agir individuellement pour
chaque composant

Ex : vol de marchandises

2° FC = MEUBLE

Immeuble = liste limitative

3° FC = BIEN INCORPOREL

= Bien intellectuel

= représente l'effort de création du commerçant

4° FC = BIEN NATURE COMMERCIAL

= clientèle attiré par activité commerciale

= donne une valeur à la clientèle

PAS POSSIBLE POUR P. CIVILE

Ex : profession libérale

MAIS : revirement

Car : cession clientèle civile licite

Arrêt : Civ1e 7 novembre 2000